



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt trois et le onze du mois d'octobre, à dix-sept heures trente, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

**Présents: Membres à voix délibérative :**

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Jean-Michel BOUAT.  
Mme Eva GERAUD.

**Participant à la séance :**

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.  
Lieutenant-colonel Philippe CNOCQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.

**Secrétaire :**

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

**Absents excusés :**

Bernard MIRAMOND 2<sup>ème</sup> vice-président.  
Colonel Eric VIAL, directeur départemental adjoint.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 4 / votants : 4.

Date de la convocation : 03 octobre 2023.

**RAPPORT N°057/BUR-10/2023**

**OBJET : Attribution de l'accord-cadre n°2023-10 passé selon une procédure formalisée relatif à la fourniture de titres-restaurant**

L'objet du marché concerne la fourniture de titres-restaurant conformément aux éléments techniques d'émission, de fourniture et de livraison en différents points, sous forme de chèques et de cartes de paiement au bénéfice des personnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du TARN.

Conformément aux articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique, le marché est passé par appel d'offres ouvert. Conformément à l'article R. 2162-2 du même code, l'accord-cadre mono-attributaire sera exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du même code.

Le marché n'est pas alloti dans la mesure où il n'a pas été possible d'identifier des prestations distinctes.

La durée initiale du contrat est de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pourra être reconduite 3 fois (pour une durée totale maximale de 4 ans).

Cette procédure a été envoyée à la publication le 21/07/2023 et parue le 24/07/2023 au Bulletin officiel des annonces de marchés publics ainsi que le 26/07/2023 au Journal officiel de l'Union européenne. La date limite de réception des offres a été fixée au 13/09/2023 à 12h00.

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

A l'issue de cette consultation, 2 plis ont été reçus sur la plateforme de dématérialisation.

Les candidats sont les suivants :

- Bimpli ;
- Edenred France.

Après vérification des documents reçus, l'offre d'Edenred France s'avère irrégulière car incomplète. L'élément manquant est le bordereau des prix unitaires (BPU) conforme au modèle prescrit par le dossier de consultation des entreprises. Le BPU constituant un élément substantiel, l'offre du candidat Edenred France ne peut être considérée autrement que non régularisable.

#### **Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- vu la décision de la commission d'appel d'offres du 11 octobre 2023,
- vu la délibération du conseil d'administration n°059 en date du 13 juillet 2021 portant délégations au bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- d'autoriser le président à signer les pièces afférentes à cette procédure au bénéfice du titulaire validé par la commission d'appel d'offres.

Document signé électroniquement par  
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

#### **Délais et voies de recours :**

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

***Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>***

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité